



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 12 juin 2019 — N° 54

Neuf heures quarante

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée de Huntingdon sur le sujet suivant : *Hommage à nos agricultrices et agriculteurs de Huntingdon.*
- Le député de Marquette sur le sujet suivant : *Reconnaissance de l'œuvre des Sœurs de Sainte-Anne et de sa pérennité.*
- La députée de Sanguinet sur le sujet suivant : *Félicitations à Johanne Potvin et Michel Laroche.*
- Le député de Viau sur le sujet suivant : *Hommage au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *Centraide Outaouais, avec cœur depuis 75 ans.*
- Le député de Rimouski sur le sujet suivant : *Déclaration des jeunes ambassadeurs du Cabaret de la diversité.*
- La députée de Louis-Hébert sur le sujet suivant : *60 ans, Au fil du temps.*
- Le député de Jean-Lesage sur le sujet suivant : *Lettre de Mme Devost au premier ministre.*
- Le député de Chauveau sur le sujet suivant : *Le 20^e anniversaire de l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury.*
- La députée de Laporte sur le sujet suivant : *Souligner le 30^e anniversaire de la Société de généalogie de Saint-Hubert.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
b) rapports de commissions
c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

- 1) Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 14 et 28 février ainsi que le 5 juin 2019, a procédé à l'audition des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics portant sur : la gestion administrative et les engagements financiers du Vérificateur général du Québec, le chapitre 3 du rapport de juin 2018 du Vérificateur général du Québec intitulé « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État », le chapitre 3 du rapport de novembre 2018 du Vérificateur général du Québec intitulé « Gestion des pneus hors d'usage ». Le rapport contient des observations, des conclusions et 7 recommandations.

Rapport déposé le **11 juin 2019**

Sous réserve des dispositions du 2^e alinéa de l'article 94 du Règlement, la prise en considération de ce rapport doit être effectuée au plus tard le **26 juin 2019**

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 2) Projet de loi n° 5
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans
Présenté par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 14 février 2019
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 5 juin 2019
Reprise du débat ajourné au nom du député des Îles-de-la-Madeleine le **11 juin 2019**

- 3) Projet de loi n° 15
Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
Présenté par la ministre du Tourisme le **28 mai 2019**
- 4) Projet de loi n° 18
Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes
Présenté par le ministre de la Famille le **10 avril 2019**
- 5) Projet de loi n° 23
Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le **18 avril 2019**
- 6) Projet de loi n° 25
Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu
Présenté par la ministre de la Sécurité publique le **14 mai 2019**
- 7) Projet de loi n° 28
Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Présenté par la ministre de la Santé et des Services sociaux le **7 juin 2019**
- 8) Projet de loi n° 29
Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées
Présenté par la ministre de la Justice le **5 juin 2019**

Étude détaillée en commission

- 9) Projet de loi n° 2
Loi resserrant l'encadrement du cannabis
Présenté par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux le 5 décembre 2018
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 21 février 2019
Principe adopté le **14 mai 2019**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

- 10) Projet de loi n° 9**
Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes
Présenté par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion le 7 février 2019
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le 19 mars 2019
Principe adopté le **9 avril 2019**, et
Renvoyé à la Commission des relations avec les citoyens
- 11) Projet de loi n° 14**
Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique
Présenté par le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale le **4 avril 2019**
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 16 mai 2019
Principe adopté le **4 juin 2019**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 12) Projet de loi n° 16**
Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
Présenté par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 avril 2019
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 14 mai 2019
Principe adopté le **16 mai 2019**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 13) Projet de loi n° 17**
Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile
Présenté par le ministre des Transports le 20 mars 2019
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement (consultations) déposé le 14 mai 2019
Principe adopté le **5 juin 2019**, et
Renvoyé à la Commission des transports et de l'environnement

- 14) Projet de loi n° 20**
Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019
Présenté par la ministre de la Justice le 11 avril 2019
Principe adopté le **5 juin 2019**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 15) Projet de loi n° 21**
Loi sur la laïcité de l'État
Présenté par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion le 28 mars 2019
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 28 mai 2019
Principe adopté le **4 juin 2019**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 16) Projet de loi n° 26**
Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec
Présenté par le ministre des Transports le 30 mai 2019
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement (consultations) déposé le 11 juin 2019
Principe adopté le **11 juin 2019**, et
Renvoyé à la Commission des transports et de l'environnement

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 17) Projet de loi n° 190**
Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
Présenté par la députée de Sherbrooke le **7 décembre 2018**

- 18) Projet de loi n° 191**
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de prescrire la diffusion de renseignements relatifs à l'utilisation des sommes octroyées aux députés dans l'exercice de leurs fonctions
Présenté par le député de Gouin le **6 décembre 2018**
- 19) Projet de loi n° 192**
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **28 février 2019**
- 20) Projet de loi n° 193**
Loi établissant un bouclier de protection budgétaire des services à l'éducation, à l'enfance et à la protection de la jeunesse
Présenté par la députée de Joliette le **7 février 2019**
- 21) Projet de loi n° 194**
Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques
Présenté par le député de Jonquière le **21 février 2019**
- 22) Projet de loi n° 195**
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'élargir la portée du droit au paiement des frais d'une assistance
Présenté par le député de Chomedey le **11 avril 2019**
- 23) Projet de loi n° 196**
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'instaurer le registre Passe-Sports visant à colliger les données sur l'état de santé des personnes âgées de moins de 18 ans à la suite d'une commotion cérébrale
Présenté par le député de Marquette le **11 avril 2019**
- 24) Projet de loi n° 197**
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par le député de Chomedey le **9 avril 2019**
- 25) Projet de loi n° 198**
Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles
Présenté par le député de Rosemont le **9 mai 2019**

- 26) Projet de loi n° 390
Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec
Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **18 avril 2019**
- 27) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière
Présenté par le député de Jonquière le **30 mai 2019**
- 28) Projet de loi n° 392
Loi concernant la sélection des sénateurs représentant le Québec
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **9 mai 2019**
- 29) Projet de loi n° 393
Loi affirmant la participation du Québec au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada pour le Québec
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **16 mai 2019**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 30) Projet de loi n° 201
Loi concernant la Ville de Paspébiac
Présenté par le député de Bonaventure le **15 mai 2019**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 31) Projet de loi n° 202
Loi concernant la Ville de Rimouski
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **4 juin 2019**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

32) Projet de loi n° 203

Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau
Présenté par le député de René-Lévesque le **3 juin 2019**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Projet de loi n° 6

Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale
Adopté le **6 juin 2019**

Projet de loi n° 13

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
Adopté le **11 juin 2019**

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat réglementaire

- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2017-2018 et sur ses engagements financiers.
- Audition sur le chapitre 5 intitulé « Reprise informatique » et le chapitre 7 intitulé « Contrats en technologie de l'information – Suivi d'un audit particulier » du rapport de mai 2018 du Vérificateur général du Québec.
- Audition sur le chapitre 3 intitulé « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État » du rapport de juin 2018 du Vérificateur général du Québec.
- Audition sur le chapitre 3 intitulé « Gestion des pneus hors d'usage » du rapport de novembre 2018 du Vérificateur général du Québec.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Régie de l'énergie.

Mandat d'initiative

- Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 16**, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (mandat confié le 16 mai 2019).
- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Ville de Paspébiac (mandat confié le 15 mai 2019).
- **Projet de loi n° 202**, Loi concernant la Ville de Rimouski (mandat confié le 4 juin 2019).
- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau (mandat confié le 3 juin 2019).

Mandat conféré par une loi

- Étudier le rapport de mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale.

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Entendre la Commission municipale du Québec.

Mandat d'initiative

- Poursuivre le mandat d'initiative sur l'accès aux services financiers de proximité en région.

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandat conféré par une loi

- Audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Mandat d'initiative

- Avenir des médias d'information.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 14**, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique (mandat confié le 4 juin 2019).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 20**, Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019 (mandat confié le 5 juin 2019).
- **Projet de loi n° 21**, Loi sur la laïcité de l'État (mandat confié le 4 juin 2019).

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 25**, Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu (mandat confié le 4 juin 2019).

Mandat réglementaire

- Audition du Directeur général des élections du Québec.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 9**, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (mandat confié le 9 avril 2019).

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 18**, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes (mandat confié le 5 juin 2019).

Consultation générale :

- Cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 (mandat confié le 7 juin 2019).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 2**, Loi resserrant l'encadrement du cannabis (mandat confié le 14 mai 2019).

Mandat d'initiative

- L'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 17**, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile (mandat confié le 5 juin 2019).
- **Projet de loi n° 26**, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (mandat confié le 11 juin 2019).

Mandat d'initiative

- Les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre.

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au Feuilleton du mercredi*

- 31) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **2 avril 2019**
Au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

En 2017, le gouvernement Couillard s'est engagé à offrir 250 bourses de 25 000 \$ par année aux finissantes et aux finissants au doctorat en psychologie qui choisissent de faire leur internat obligatoire dans le système public ou parapublic. Or, le programme a connu un tel engouement que la demande dépasse aujourd'hui l'offre. Résultat : une part importante de ces étudiantes et de ces étudiants n'auront pas accès à la bourse à laquelle ils sont pourtant admissibles selon les critères du programme. Les universités, quant à elles, devront improviser pour déterminer les critères d'octroi des aides financières, en choisissant le tirage au sort ou la prestation de demi-bourses, par exemple.

En février dernier, nous avons ainsi appris que l'Université de Sherbrooke a prévu, faute de financement suffisant, de distribuer par tirage au sort les bourses de 25 000 \$ promises par le gouvernement du Québec aux doctorantes et aux doctorants en psychologie ayant choisi les milieux d'internat du système public et parapublic. L'Université de Sherbrooke n'est pas le seul établissement à se retrouver dans cette situation : l'an prochain, ce manque de financement touchera notamment l'Université Laval et l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Ce sous-financement des finissantes et des finissants en psychologie, qui s'apprêtent à prendre la relève dans une profession aux prises avec une importante pénurie de services dans le réseau public et parapublic, est inadmissible. Les associations étudiantes sont unanimes : il est tout simplement irréaliste d'avoir un emploi pendant la durée de cet internat. Sans bourse, peu d'options s'offrent aux personnes exclues du programme : elles doivent vivre de leurs économies, solliciter l'aide de leur famille ou encore s'endetter.

Mes questions au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont les suivantes :

- Est-ce que le ministre s'engage à pérenniser le programme de bourses pour les doctorants et les doctorantes en psychologie qui font le choix de faire leur internat obligatoire de 1600 heures dans le secteur public et parapublic?
- Est-ce que le ministre s'engage à rehausser le nombre de bourses offertes dans le cadre de ce programme afin d'assurer que tous ces finissantes et ces finissants aient droit à cette aide financière essentielle à la poursuite de leur stage?

32) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **2 avril 2019**
Au ministre des Transports

En 2006, le gouvernement a lancé le Programme Village-relais qui implique 41 municipalités situés partout au Québec le long des routes principales nationales ou des routes touristiques, dont la ville de Témiscaming situé dans mon comté, Rouyn-Noranda–Témiscamingue. Ce programme vise deux grands objectifs : contrer la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaires et contribuer au développement local des municipalités accréditées. L'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagement des deux parties. En effet, les villages-relais doivent respecter une charte de qualité en offrant les services de bases toute l'année pour conserver leur accréditation. En ce sens, plusieurs investissements sont réalisés à chaque année dans les différentes municipalités afin d'améliorer et d'aménager les lieux pour les rendre plus accessibles et sécuritaires.

Cependant, au cours des dix dernières années, le réseau a bénéficié de seulement trois grandes campagnes de promotion de 2012 à 2014. Or, pour assurer pleinement leur rôle de village-relais, les municipalités accréditées doivent faire l'objet de promotion pour être mieux connu du grand public.

Ainsi, la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du ministre des Transports. Enfin sachez que ce programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie gouvernementale 2018-2022 et de son ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation d'assurer l'occupation du territoire.

C'est dans cette optique que la ville de Témiscaming m'a interpellée pour demander au gouvernement:

- 1) Comment le ministre compte assister les Villages-relais pour le maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier?
- 2) Quand le ministre compte déployer une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et quel est le montant qu'il compte y investir?
- 3) Concrètement, comment le ministre compte manifester son soutien, ainsi que celui des ministères partenaires, Tourisme et Affaires Municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais, et à leur Fédération, de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route?

- 42) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **1^{er} mai 2019**
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'accorde pas d'appui financier aux organismes communautaires autonomes. Le MAPAQ est donc, avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère du Tourisme, l'un des trois ministères qui n'ont aucun programme de financement pour les organismes communautaires autonomes. Dans les autres ministères, l'enveloppe dédiée à ces programmes est d'environ 1 % du budget total du ministère.

C'est dans cette optique que l'Union paysanne m'a interpellée pour demander au gouvernement :

- 1) Quand le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte mettre en place un programme de financement pour les organismes communautaires autonome?
- 2) Quels sont les organismes que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte inclure dans le programme de financement pour les organismes communautaires autonomes?
- 3) Quel est le montant que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte investir dans le programme de financement pour les organismes communautaires autonomes?
- 4) Concrètement, comment le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte manifester son soutien aux organismes communautaires autonomes qui sont sous sa juridiction?

45) Mme Nichols (Vaudreuil) – **14 mai 2019**
À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) est venu à échéance.

Ce programme met à la disposition des municipalités du Québec des sommes découlant des revenus de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

Les modalités de la prochaine mouture du programme pour la période 2019-2023 sont présentement en circulation dans le monde municipal pour consultations. Il en ressort une inquiétude importante de la part de plusieurs municipalités quant à l'éligibilité des bâtiments municipaux au programme.

Lors de l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Volet Affaires municipales, il a été fait état, dans un échange entre la ministre et le député de Rousseau, de correspondances échangées entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral au sujet du renouvellement du programme TECQ.

Dans une perspective de transparence, la ministre des Affaires municipales peut-elle s'engager à fournir l'ensemble de cette correspondance aux parlementaires ainsi que les modalités qui font présentement l'objet de consultations au sein du monde municipal?

De même, la ministre des Affaires municipales peut-elle nous communiquer son échéancier précis pour le renouvellement du programme TECQ pour la période 2019-2023?

- 46) Mme Nichols (Vaudreuil) – **14 mai 2019**
À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) a pour objet d'accélérer les investissements municipaux à court terme tout en appuyant la mise en place ou la remise en état de l'infrastructure liée à l'eau potable, aux eaux usées et à l'eau de pluie, ainsi que la planification et la conception des futures installations et mises à niveau des réseaux existants.

Ce programme prend appui sur une enveloppe de 363,8 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral et d'une enveloppe de 300 millions de dollars du gouvernement du Québec. Avec un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 83%, ce programme a joui d'une grande popularité dans le monde municipal.

Malheureusement, les sommes prévues pour le programme FEPTEU ont toutes été engagées, si bien que le programme est fermé.

Dans la foulée de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2011-2017, 77 % des municipalités du Québec ont atteint l'objectif de réduction des fuites pour l'ensemble de leur réseau de distribution d'eau potable, qui était d'un maximum de 20 % du volume total d'eau distribuée. Bien que ce soient des résultats encourageants, il y a lieu de poursuivre les efforts en ce sens.

Ainsi donc, la ministre peut-elle indiquer si des négociations sont en cours avec le gouvernement fédéral afin de renouveler le programme FEPTEU, l'échéancier précis poursuivi par le gouvernement et les principaux objectifs souhaités par le gouvernement du Québec dans le cadre de cette négociation?

La ministre peut-elle aussi indiquer si elle compte mettre de l'avant ou bonifier d'autres programmes afin de stimuler les investissements municipaux dans les infrastructures d'eau potable?

- 48) Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) – **15 mai 2019**
Au ministre de la Famille

Le 20 février dernier, le ministre de la Famille a annoncé l'accélération du développement de 11 000 places en service de garde. Le ministre a affirmé avoir envoyé plus de 400 lettres aux promoteurs des projets déjà autorisés afin de vérifier avec eux s'ils avaient toujours l'intention d'aller de l'avant.

Est-ce que le ministre peut nous fournir la liste des promoteurs qui ont reçu sa lettre en février dernier et nous indiquer ceux qui se sont engagés à concrétiser leur projet dans un délai maximal de 24 mois, tel que demandé par le ministre, en indiquant le nombre de places, le type de service de garde ainsi que la région?

Est-ce que le ministre peut également nous fournir la liste des promoteurs qui ont retourné leurs places au ministère en indiquant le nombre de places, le type de service de garde et la région, ainsi que la liste des promoteurs qui n'ont pas donné suite à la demande du ministre en date du 14 mai 2019?

- 49) Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) – **15 mai 2019**
Au ministre de la Famille

Le 9 avril dernier, lors d'un point de presse sur la conciliation famille-travail-études, le ministre de la Famille a affirmé que : « Le bien-être des familles et l'amélioration de leurs milieux de vie sont des priorités pour notre gouvernement. ».

Est-ce que le ministre peut nous transmettre tous les documents, rapports, états de situation, procès-verbaux, travaux, notes ou analyses produites par le ministère de la Famille sur la conciliation famille-travail ou la conciliation famille-travail-études depuis le 18 octobre 2018?

- 51) Mme Sauvé (Fabre) – **15 mai 2019**
À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Lors de la dernière campagne électorale, la Coalition avenir Québec a fait la promotion d'un engagement majeur en publiant une vidéo qui affirme ceci :

« La CAQ présente un nouveau concept destiné à remplacer les CHSLD que tout le monde redoute : les Maisons des aînés.

Nous proposons d'offrir à celles et ceux qui ont travaillé sans compter et qui ont tout donné pour bâtir la société qui est la nôtre, le milieu de vie chaleureux, paisible et confortable qu'ils méritent.

Les Maisons des aînés seront de petites unités de vie climatisées accueillant un maximum de 70 à 130 personnes, comprenant des aires de circulation sécuritaires et verdoyantes où il fera bon de vivre. Ce seront des maisons à dimensions humaines, où les repas seront adaptés et où le personnel sera assez nombreux pour avoir le temps de bien s'occuper de leurs résidents.

Les Maisons des aînés, le projet d'une génération. Pour faire plus et pour faire mieux, maintenant, pour nos parents et nos grands-parents ».

Est-ce que la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants peut déposer une copie du plan de déploiement des Maisons des aînés auquel elle a fait référence lors de l'étude des crédits de son ministère?

- 52) Mme Sauvé (Fabre) – **15 mai 2019**
À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Le 20 mars dernier à l'Assemblée la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants a affirmé avoir demandé une évaluation populationnelle pour savoir où le gouvernement établira les Maisons des aînés pour combler les 2 600 places que le gouvernement doit faire d'ici 2021.

La ministre peut-elle déposer une copie dudit plan populationnel?

- 53) M. Ouellette (Chomedey) – **15 mai 2019**
Au premier ministre

La ministre de la Sécurité publique connaît ma passion pour le maintien de l'ordre, la sécurité du public, la lutte aux organisations criminelles et tout ce que ces dernières représentent : le crime organisé, le trafic de stupéfiants, le proxénétisme et la sécurité frontalière.

Nos voisins américains, eux aussi, partagent cette passion pour des communautés sécuritaires et prennent les mesures nécessaires pour protéger leur population.

Tout le monde sait qu'au Canada la contrebande de tabac est une problématique sérieuse de santé, de sécurité et de fiscalité publique. Des groupes criminalisés organisés participent à la production, à la distribution et à la vente de cigarettes de contrebande sous toutes sortes de formats, dont les fameux « baggies » de 200 cigarettes qui frappent l'imaginaire.

Ces cigarettes de contrebande sont fabriquées à la limite des frontières entre le Québec, l'Ontario et l'État de New York, dans une zone frontalière où les juridictions sont incertaines, où les traversées nocturnes sont fréquentes et où se déroule de l'activité criminelle en toute impunité.

Tandis que le Québec est un leader en matière de répression de la contrebande de tabac grâce à son escouade dédiée, opérée par la Sûreté du Québec et au programme ACCÈS Tabac de Revenu Québec en partenariat avec notre police nationale et les corps de police municipaux, les voisins du Québec font piètre figure dans le dossier. L'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada sont aux prises avec des problèmes de contrebande de tabac qu'ils peinent à contrôler faute de volonté politique, de moyens et d'expertise en la matière.

Les Américains, eux cependant, ont la volonté politique d'agir. Déposé à la Chambre des représentants (U.S. House of Representatives) le mois dernier par l'élue démocrate du Texas Mme Sheila Jackson Lee et l'élue républicain de la Caroline du Nord M. Richard Hudson, le projet de loi H.R. 1642 « Combating the Illicit Trade in Tobacco Products Act : To authorize actions with respect to foreign countries engaged in illicit trade in tobacco products or their precursors, and for other purposes » vise à serrer la vis aux pays qui participent à/ou sont une source importante de contrebande de tabac, comme c'est le cas au Canada.

Le premier ministre se rendra prochainement à Washington DC pour parler d'économie et d'échanges commerciaux. Si adopté, je crains que le projet de loi américain mine notre crédibilité comme partenaire d'affaires fiable auprès des Américains dû l'inaction canadienne et à l'action limitée des Ontariens et des Néo-Brunswickois en la matière, le Nouveau-Brunswick venant de mettre la clé, mercredi dernier, dans son escouade de lutte à la contrebande de tabac.

À titre de leader de la lutte à la contrebande de tabac au Canada, le premier ministre a-t-il l'intention de faire des représentations auprès des leaders américains afin de les sensibiliser aux conséquences de l'application de telles mesures d'exclusion sur les échanges commerciaux avec le Québec?

Le premier ministre a-t-il l'intention d'en parler à ses homologues, le premier ministre de l'Ontario, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, et le premier ministre du Canada lors du prochain Conseil de la fédération de juillet 2019, afin qu'eux aussi déploient des efforts à la hauteur des nôtres pour contrer le commerce florissant de la contrebande de tabac au pays?

- 54) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **16 mai 2019**
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Depuis plusieurs années, la production maraîchère connaît une forte croissance au Québec. En effet, la production a connu une augmentation 1,5 fois supérieure à l'ensemble de l'industrie agricole, pour atteindre des recettes de 994 M\$. Elle contribue aussi à 4,1 G\$ à l'économie du Québec, avec ses 62 000 emplois. Avec l'avènement du nouveau Guide alimentaire canadien, qui recommande dorénavant que les fruits et les légumes occupent une place encore plus importante dans notre alimentation, il est évident que ce changement d'approche entraînera une croissance encore plus forte de la demande, et augmentera ainsi les retombées économiques pour le Québec. Sans parler de l'effet que cela pourrait avoir, on prévoit actuellement une augmentation du marché canadien de 5% dans les prochaines années. Les productrices et producteurs de fruits et de légumes sont prêts à répondre à l'augmentation de cette demande.

Par contre, en dépit de ce contexte favorable pour la production maraîchère au Québec, il y a des conditions essentielles qui doivent être réunies afin que la production atteigne son plein potentiel de développement dans les prochaines années. En effet, la production maraîchère est soumise à la concurrence mondiale, et est donc très affectée par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre qui est beaucoup plus bas dans les autres pays qui produisent des fruits et des légumes pour le marché canadien. Cette hausse supérieure à l'inflation a donc fait en sorte de rendre encore plus fragile cette industrie.

C'est dans cette optique que l'Association des producteurs maraîchers du Québec m'a interpellée pour demander au gouvernement :

1. À court terme, est-ce que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte mettre en place un programme temporaire pour contrer l'effet des hausses de salaire supérieures à l'inflation basé sur les dépenses en main-d'œuvre ou crédit d'impôt?
2. À moyen long terme, est-ce que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte mettre en place un programme d'investissement en recherche, innovation et développement des marchés horticoles?
3. Concrètement, comment le ministre compte-t-il intervenir pour contenir les impacts des récentes hausses du salaire minimum sur la profitabilité de nos entreprises maraîchères?

55) Mme Melançon (Verdun) – **16 mai 2019**
À la ministre de la Culture et des Communications

La ministre de la Culture et des Communications a annoncé le 10 mai dernier les institutions muséales officiellement agréées.

De novembre 2018 à février 2019, 191 demandes ont été déposées et analysées et 149 institutions muséales ont obtenu l'agrément du ministère de la Culture et des Communications.

C'est donc plus de 40 institutions muséales au Québec qui à peine quelques jours avant le début de leur saison se voient refuser ou retirer l'agrément du ministère.

Est-ce que la ministre peut déposer la liste des demandes refusées et exposer les motifs de ces refus?

Est-ce que la ministre a prévu un plan de transition pour les institutions n'ayant pu obtenir leur agrément?

Quel est le montant de l'enveloppe prévue pour 2019-2020 pour le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales?

À quel moment seront connues les Aides au fonctionnement pour les institutions muséales de portée régionale et nationale et les aides au fonctionnement pour les institutions muséales gestionnaires de biens patrimoniaux protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel suivant les nouveaux agréments?

- 56) Mme Labrie (Sherbrooke) – **28 mai 2019**
À la ministre responsable de la Condition féminine

En 2017 est entré en vigueur le Plan d'action ministériel pour la santé et le bien-être des hommes 2017-2022, qui était accompagné d'une enveloppe de 31 millions sur 5 ans, et qui devait s'inscrire en complémentarité avec celui sur la santé et le bien-être des femmes. Or, depuis 2015, il n'y a plus de Plan d'action pour la santé et le bien-être des femmes. Le dernier plan d'action concernant la santé et le bien-être des femmes est celui de 2010-2013, qui avait été prolongé jusqu'en 2015. Comme les femmes représentent 50 % de la population du Québec et qu'elles vivent des enjeux de bien-être et de santé spécifiques à leur sexe, comme les hommes, un nouveau plan d'action est une nécessité.

Considérant que la consultation pour élaborer le nouveau plan a eu lieu en 2017, et que nous sommes maintenant en 2019, quel est l'échéancier de la ministre pour l'entrée en vigueur du nouveau Plan d'action pour la santé et le bien-être des femmes? Est-ce que la ministre peut s'engager à accompagner de Plan d'action des ressources financières adéquates, en tenant compte des investissements en santé des femmes qui n'ont pas été faits depuis qu'il n'y a plus de Plan d'action en vigueur?

- 57) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **28 mai 2019**
Au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Le programme de prêts et bourses de l'Aide financière aux études (AFE) du gouvernement du Québec est tenu d'offrir aux étudiant(e)s les ressources financières nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires, ce qui inclut des mesures d'accommodement pour les étudiant(e)s en situation de handicap. Cependant, depuis le 6 août 2018, l'AFE a décidé d'empêcher l'accès à ces mesures d'accommodement aux étudiant(e)s ayant un handicap émergent (trouble déficitaire de l'attention, trouble de santé mentale non épisodique, trouble du spectre de l'autisme, trouble d'apprentissage, etc.).

En retirant la catégorie résiduelle « Autres » du formulaire 1015, Certificat médical — Déficiences fonctionnelles majeures et autres déficiences reconnues, l'AFE ne reconnaît des mesures d'accommodement qu'aux étudiant(e)s ayant un handicap physique. Toutefois, en vertu de la Charte québécoise, tous les étudiant(e)s devraient pouvoir accéder équitablement aux programmes de l'AFE sans distinction fondée sur le type de handicap. De surcroît, cette décision va à l'encontre des efforts du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui ont permis, depuis une vingtaine d'années, l'inclusion des étudiant(e)s ayant un handicap émergent au niveau postsecondaire.

Est-ce que le ministre a l'intention de réintégrer dans le formulaire 1015 une catégorie qui permettrait de nouveau aux étudiant(e)s ayant un handicap émergent de bénéficier de mesures d'accommodements auprès de l'AFE?

59) M. Fortin (Pontiac) – **29 mai 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Le 1^{er} mai dernier durant l'étude des crédits budgétaires, nous avons demandé à la ministre de la Santé et des Services Sociaux ainsi qu'au Ministère, des informations concernant les découvertures.

Nos questions sont demeurées sans réponses claires. Nous souhaitons obtenir de la ministre, des réponses aux questions suivantes :

- 1) Depuis le 18 octobre 2018, le plan de couverture en anesthésie a-t-il été respecté?
- 2) Y-a-t-il eu des découvertures dans les centres visés?
- 3) Des amendes ont-elles été imposées à l'Association des anesthésistes dans le cas de découverte?
- 4) L'entente prévue avec les anesthésistes suspend la loi 130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux. Toutefois, s'il n'y a pas de plans de couvertures dans les spécialités de base, il n'y a pas de respect de l'entente par les médecins. Donc, pourquoi la ministre n'applique-t-elle pas la loi 130 dans le cas de ces découvertures?
- 5) Quelles autres spécialités sont visées par des plans de couvertures et quelles sont les échéances pour y parvenir?

60) M. Fortin (Pontiac) – **29 mai 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Le 1^{er} mai dernier durant l'étude des crédits budgétaires, nous avons demandé à la ministre de la Santé et des Services Sociaux, ainsi qu'au Ministère, des informations concernant l'engagement de leur gouvernement sur les règles d'incorporation des médecins.

Nos questions sont demeurées sans réponses claires. Nous souhaitons obtenir de la ministre, des réponses aux questions suivantes :

- 1) Quel est le délai prévu par la ministre pour modifier les règles d'incorporation?
- 2) Combien d'argent la ministre pense-t-elle récupérer en terme de millions en modifiant les règles?
- 3) Quelles seraient les conditions prévues pour modifier les règles d'incorporation?

61) M. Fortin (Pontiac) – **29 mai 2019**
Au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Le 30 avril dernier durant l'étude des crédits budgétaires, nous avons demandé au ministre délégué à la Santé et des Services Sociaux, ainsi qu'au Ministère, des informations concernant la campagne de publicité « Impossible que le cannabis fasse ça ».

Toutefois, quelques questions sont demeurées vagues et sans réponses. Nous souhaitons obtenir du ministre, des réponses aux questions suivantes :

- 1) Pourriez-vous nous donner les résultats de focus groupes qui ont mené à choisir cette campagne de publicité plutôt qu'une autre?
- 2) Pourriez-vous nous donner les données de visites sur le site « encadrementcannabis.gouv.qc.ca » avant et après le lancement de la campagne de publicité?
- 3) Pourriez-vous nous confirmer tous les coûts associés à cette campagne de publicité?

- 62) M. Ouellette (Chomedey) – **30 mai 2019**
À la ministre de la Sécurité publique

Le programme d'antidémarrage éthylométrique de la SAAQ permet à 20 000 conducteurs condamnés pour alcool au volant d'utiliser leur véhicule sans compromettre la sécurité des autres usagers des routes du Québec.

Récemment, la SAAQ a changé de sous-traitant et confié la gestion à une entreprise américaine dont la feuille de route est plutôt inquiétante. Service à la clientèle exécrable, délais dans la prise de rendez-vous, manque de confidentialité. Les échos parlent de terrain même d'implication d'ex-employé de la SAAQ dans l'adjudication du contrat. Pourtant, les signaux d'alarme étaient clairs : des insatisfactions entendues à maintes reprises, même l'État de la Virginie a suspendu l'installation des produits de ce fournisseur en raison de leur mauvaise qualité.

La SAAQ, elle, a foncé tête première, en se vantant que le nouveau fournisseur offrait une aubaine aux utilisateurs.

Dans son empressement, la SAAQ incite les participants du programme à faire désinstaller leur antidémarrage pour profiter de l'aubaine avec le nouvel appareil. Croyez-le ou non, cette nouvelle installation doit se faire dans un deuxième garage. La SAAQ est incapable de garantir que ces conducteurs ne conduisent pas sans antidémarrage.

Le Code de la sécurité routière est pourtant clair : un titulaire d'un permis restreint ne peut conduire un véhicule routier qui n'est pas muni de l'antidémarrage éthylométrique. On parle de 20 000 conducteurs condamnés pour alcool au volant qui ont la possibilité de conduire sans leurs antidémarrages avec la bénédiction de la SAAQ.

Sachant que l'alcool au volant tue encore trop de Québécois innocents chaque année, que compte faire la ministre de la Sécurité publique pour s'assurer qu'aucun Québécois ne soit mis en danger en raison du comportement erratique et irresponsable de la SAAQ?

- 63) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **3 juin 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Mon bureau de circonscription a été interpellé concernant la couverture des appareils auditifs auprès des retraités qui ne sont pas couverts par un régime d'assurance privée.

Présentement, le programme d'aides auditives de la Régie de l'assurance maladie du Québec permet la couverture des prothèses auditives selon certains critères d'admissibilité. La couverture pour une première prothèse est assurée pour tous les individus sans assurance privée et ayant une déficience auditive moyenne dépassant 25 ou 35 décibels, selon les catégories.

Cependant, la seconde prothèse n'est financée par la Régie que pour les personnes en situation d'emploi, aux études ou en processus d'obtention d'un emploi. Cette contrainte s'apparente à une discrimination systémique envers les retraités et les aînés qui ne disposent pas d'une couverture d'assurance privée. De surcroît, plusieurs d'entre eux sont dans une situation financière précaire et ne bénéficient que de certaines rentes ou pensions de base.

Ainsi, est-ce que la ministre s'engage à :

- Réviser le programme d'aides auditives et élargir la couverture quant à l'octroi d'une aide financière afin d'assumer la couverture d'une seconde prothèse auditive auprès des aînés âgés de 65 ans et plus qui ne disposent pas d'une couverture de régime d'assurance privée?

64) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **3 juin 2019**

Au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Considérant que le télétravail permet de réduire les déplacements humains ainsi que les externalités négatives causées par ceux-ci, notamment la congestion routière et la pollution produite par les émissions de GES des véhicules;

Considérant que le télétravail diminue certains coûts liés à l'entretien de lieux physiques du travail pour les entreprises et que des gains financiers peuvent donc être effectués;

Considérant que le télétravail facilite la conciliation travail-famille en offrant plus de flexibilité aux ménages dans la gestion de leur temps;

Ainsi, est-ce que le ministre s'engage à :

- Effectuer une réflexion ministérielle pour évaluer l'ensemble des mesures et des programmes qui peuvent être mis de l'avant pour soutenir le développement du télétravail?
- Effectuer une mise à jour législative de la Loi sur les normes du travail pour intégrer la réalité du télétravail dans le cadre juridique de référence pour les entreprises et les employés?
- Effectuer la promotion du télétravail comme solution pour répondre aux trois enjeux soulevés ci-haut?

65) M. Ouellette (Chomedey) – **3 juin 2019**
Au ministre des Finances

Le 8 mai dernier, j'ai clairement demandé au ministre des Finances de nous confirmer que l'AMF allait enquêter le dossier Prometic dans les plus brefs délais. Il a admis être préoccupé par la dilution des actions de certains actionnaires, il nous a dit considérer le dossier important et il nous a confirmé que l'AMF est en action dans ce dossier et fait son travail. Le ministre a répété à la Chambre que l'AMF faisait enquête, qu'elle était sur le dossier maintenant.

Or, j'apprends cette semaine que l'AMF a décidé de fermer le dossier. Donc, le 8 mai, l'AMF enquête, et 20 jours plus tard, l'enquête est terminée, et ce, même si les rebondissements ne cessent de s'accumuler dans ce dossier marqué par l'opacité, autant de la part des dirigeants de Prometic que par ceux de l'AMF.

L'ancien chef de la direction de Prometic, congédié en décembre 2018, est victime de deux incendies suspects sous enquête, le nouveau chef de la direction déménage en Europe et annonce que plusieurs postes seront déplacés en Europe aussi, des membres du conseil d'administration sont forcés à démissionner, et la liste s'allonge quotidiennement. Ce dossier sent mauvais, et si l'AMF n'est pas en mesure de s'en rendre compte, je remets sérieusement en question les capacités de l'AMF à prendre en main ce dossier.

Alors, dans un premier temps, est-ce que le ministre pourrait nous indiquer clairement combien de documents ont été analysés, combien de témoins ont été rencontrés par les enquêteurs de l'AMF, qui a justifié que l'enquête soit close après 20 jours?

Comme le gouvernement a remué ciel et terre dans le dossier Air Transat pour garder les activités au Québec, il apparaît pertinent de solliciter, dans le cadre du dossier Prometic, le concours du Tribunal administratif des marchés financiers. Des milliards de dollars s'appêtent à sortir du Québec par le biais d'un acquéreur installé aux îles Caïmans, et, contrairement aux représentants de l'AMF, nombreux sont les conseillers juridiques à penser que les articles 263 à 265 de la Loi sur les valeurs mobilières devraient être appliqués.

En conséquence, je demande au ministre de recourir à une contre-expertise de la décision prise par l'AMF et soumettre un avis juridique indépendant à savoir si l'AMF a réellement envisagé toutes les possibilités que la loi actuelle lui permet.

66) M. LeBel (Rimouski) – **3 juin 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Comme vous le savez, Doctr est une application mobile qui publie en temps réel le taux d'occupation des urgences du Québec, ainsi que le temps d'attente dans les urgences du reste du Canada. En outre, Doctr donne de l'information à propos des disponibilités dans les cliniques sans rendez-vous partout au Canada.

Cependant, lorsqu'on utilise l'application afin de connaître les temps d'attente dans les établissements du Québec, on a droit à ce message : "À ce jour, le gouvernement du Québec refuse de donner à Doctr les données nécessaires à la production d'une estimation du temps d'attente. Cette donnée n'est donc disponible que pour le reste du Canada. Vous pouvez vous adresser à vos élus locaux pour apporter un changement à cette situation."

Ainsi, plusieurs citoyens se sont adressés à moi, souhaitant que le Québec donne lui aussi accès à ces données. Nous nous expliquons mal, en effet, pourquoi le reste du Canada peut obtenir ce genre d'information, alors que les patients du Québec s'en trouvent privés.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que la ministre de la Santé peut nous indiquer s'il y a une raison particulière expliquant que nous n'avons pas accès à ces données?
- Est-ce que le gouvernement prévoit remettre l'information requise à des applications comme Doctr afin de faciliter l'évaluation de l'attente dans nos urgences, considérant que cela aiderait les citoyens à choisir entre différents points de services médicaux en fonction du temps d'attente qu'ils affichent?

67) M. Gaudreault (Jonquière) – **3 juin 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Selon l'Association pulmonaire du Québec, le nombre de personnes atteintes d'apnée du sommeil est sous-estimé, car ce problème de santé est sous-diagnostiqué par les médecins. Cependant, au Canada, plus d'un adulte sur quatre (26 %) a déclaré présenter des symptômes associés à un risque élevé de faire ou de développer de l'apnée obstructive du sommeil.

Par ailleurs, au Québec, une grande partie de ces personnes ne peuvent être traitées, principalement en raison du prix de l'appareil de ventilation à pression positive continue qui, avec l'encadrement et l'enseignement dont le patient a besoin, peut coûter entre 1500 \$ et 3000 \$.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de crédit d'impôt spécifique pour les gens qui doivent se procurer un appareil de ce type. Pourtant, dans certaines provinces canadiennes ainsi qu'ailleurs dans le monde, le coût de ces appareils et de leurs accessoires, qui doivent être remplacés annuellement, est totalement ou en partie remboursé. C'est le cas en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba, en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Belgique et en Espagne, notamment.

Ma question est la suivante :

- Est-ce que la ministre de la Santé peut nous indiquer si le gouvernement prévoit aider les personnes atteintes d'apnée du sommeil – souvent des personnes dans le besoin –, en offrant un remboursement partiel ou complet des appareils de ventilation à pression positive continue?

68) M. LeBel (Rimouski) – **3 juin 2019**
À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Avant 1983, il n'y avait aucune exigence quant aux performances écoénergétiques des bâtiments. Or, 56 % des logements ont été construits avant 1980. Plus de la moitié des locataires, donc, paient une facture d'énergie trop élevée.

De plus, dans l'état actuel des choses, en raison de la réglementation, un propriétaire doit attendre 4 décennies avant d'avoir un retour sur l'investissement qu'il fait en rénovant son immeuble locatif, ce qui est loin de constituer un incitatif.

En campagne électorale, l'actuel gouvernement caquiste avait annoncé non seulement la reconduction, mais également la bonification du programme RénoVert, programme des plus efficaces qui encourageait un nombre croissant de propriétaires d'immeubles locatifs à rénover en évitant de recourir au travail au noir.

Malheureusement, le gouvernement a plutôt choisi de supprimer le programme RénoVert, prétextant que le programme RénoClimat était similaire. Or, en réalité, RénoClimat est difficile d'accès, coûteux – en raison des tests exigés – et ne freine aucunement le travail au noir.

Ma question est la suivante :

- Est-ce que, tel que l'a promis son gouvernement, la ministre de l'Habitation et des Affaires municipales compte ressusciter et bonifier le programme RénoVert?

69) Mme St-Pierre (Acadie) – **4 juin 2019**

À la ministre de la Sécurité publique

L'établissement de jeu « Playground Poker Club » est situé sur la réserve autochtone de Kahnawake, à 27 kilomètres du Casino de Montréal. Cet établissement, qui se concentrait sur le jeu de poker, a récemment étendu ses activités en offrant désormais des jeux de type machines à sous.

Nous apprenions récemment qu'un projet d'établissement de jeux chemine présentement sur la réserve autochtone de Wôlinak, à 24 kilomètres du Salon de jeux de Trois-Rivières.

La ministre, qui est notamment responsable de la Régie des alcools, des courses et des jeux, peut-elle nous indiquer la position du gouvernement face à de tels établissements?

Peut-elle nous indiquer si des négociations sont en cours avec les autorités des réserves autochtones de Kahnawake et de Wôlinak à ce sujet et si oui, quel est l'échéancier du gouvernement pour parvenir à un accord?

De même, la ministre peut-elle nous indiquer si des mesures de protection des joueurs compulsifs existent et sont en place dans ce type d'établissement, comme c'est le cas dans l'ensemble des établissements de jeux du Québec?

70) M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) – **4 juin 2019**

À la ministre responsable des Affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones a comme mission de « coordonner toute l'action gouvernementale en milieu autochtone. Il a pour responsabilité d'assurer la cohérence dans les politiques, les interventions, les initiatives et les positions des divers ministères et organismes du Québec engagés dans cette action. À cette fin, il est en étroite collaboration avec les coordonnateurs ministériels en milieu autochtone qu'il rencontre sur une base régulière ».

Considérant la mission du Secrétariat, il nous semble primordial que celui-ci ait en sa possession toute information touchant des projets majeurs en matière de santé et de services sociaux afin de faciliter les liens avec les communautés comme les Hurons-Wendats et les Inuits.

En ce sens, est-ce que la ministre responsable des Affaires autochtones peut déposer les études, les analyses et l'état d'avancement des projets de santé et de services sociaux, notamment en ce qui concerne le projet Tortue de la nation Huronne-Wendat et celui de la maison Ullivik?

- 71) M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) – **4 juin 2019**
À la ministre responsable des Affaires autochtones

Le gouvernement fédéral, la nation Huronne-Wendat et la Ville de Québec sont en négociation concernant la cession des terrains de la défense nationale à Sainte-Foy.

Étant donné que la décision finale aura une incidence sur l'urbanisme et l'occupation du territoire de la Ville de Québec et que le Secrétariat aux affaires autochtones a un rôle de coordination entre les ministères et les nations autochtones, nous aimerions connaître le nombre de rencontres qui ont été tenues entre le Secrétariat et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à ce sujet.

Est-ce que la ministre et son cabinet, ainsi que le MAMH ont procédé à des études d'impacts reliées à différents scénarios pour la population de la Ville de Québec et de la nation Huronne-Wendat? Le cas échéant, est-il possible de déposer les conclusions et les documents pertinents?

- 72) M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) – **4 juin 2019**
À la ministre responsable des Affaires autochtones

Dans le cadre de l'étude des crédits budgétaires 2019-2020, en réponse à la question 18 du cahier des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle, on apprend que le Secrétariat aux affaires autochtones avait jugé ses besoins financiers à 297 495 700 \$. Or, dans le volume 3 du manuel budgétaire intitulé Crédits des ministères et organismes, nous retrouvons à la page 62, des crédits totaux de 294 256 700 \$ soit 3,24 M\$ de moins que ce qui avait été jugé nécessaire par le Secrétariat.

Parmi les trois aspects de la mission du Secrétariat, soit la négociation d'ententes, la diffusion d'informations et l'appui à différents projets de développement, lesquels de ses aspects ont dû être amputés? Quels sont les initiatives ou les programmes qui ne verront pas le jour?

Dans l'éventualité qu'aucun aspect n'ait été amputé, à quoi aurait servi les 3,24 M\$ demandés par le Secrétariat?

73) M. Marissal (Rosemont) – **4 juin 2019**
Au ministre des Finances

Dans les Renseignements additionnels du budget 2019-2020, p. B.11, il est mentionné que le gouvernement tiendra des consultations en 2019 sur les moyens d'améliorer la transparence corporative, notamment en évaluant la possibilité d'implanter au Québec un registre public des bénéficiaires ultimes.

Si le Québec devait implanter un tel registre, cela représenterait une avancée importante pour la transparence corporative et la lutte contre les paradis fiscaux, car cela rendrait publique l'identité des individus qui contrôlent effectivement et bénéficient de l'activité des entreprises et autres entités légales concernées.

Ainsi, non seulement cela doterait Revenu Québec d'un puissant outil pour retracer la circulation de l'argent entre différentes entités légales, mais comme ce registre serait public, il permettrait de conforter la confiance de la population envers l'administration fiscale.

Mes questions au ministre des Finances :

- 1) Quel mode de consultation le ministre a-t-il envisagé?
- 2) Selon quel échéancier?

74) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **5 juin 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

J'attire aujourd'hui l'attention de la ministre sur la situation particulière des personnes blessées médullaires (lésions à la moelle épinière). Celles-ci représentent une population relativement peu nombreuse, mais elles nécessitent néanmoins des soins médicaux et des services de réadaptation parmi les plus complexes dans le domaine de la traumatologie. Pour cette raison, des Centres d'expertise pour blessés médullaires (CEBM) ont été créés, permettant ainsi de concentrer l'expertise des professionnels et d'y diriger les personnes ayant un diagnostic de blessure médullaire de manière systématique.

Le 1^{er} février 2019, l'organisme Moelle épinière et motricité Québec soumettait une lettre à l'attention de la ministre qui se voulait un cri d'alarme quant à l'avenir des soins et des services offerts aux personnes aux prises avec une lésion médullaire. En effet, celle-ci dénonçait un effritement des services et des soins à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDQP), et plus précisément le manque d'omnipraticiens et de ressources en urologie, la baisse de budget pour la réadaptation axée sur l'intégration sociale (RAIS), la pénurie de ressources pour la prévention des plaies ainsi que la difficulté d'obtenir des suivis à long terme. La fermeture de lits à l'IRDQP, due à la pénurie d'omnipraticiens, entraîne des conséquences graves pour les personnes blessées médullaires qui sont forcées de prolonger leur séjour à l'hôpital et, ce faisant, de retarder le début de la réadaptation, phase cruciale du processus.

Moelle épinière et motricité Québec demande au gouvernement d'intervenir rapidement afin que :

- 1- des mesures soient prises en vue de rétablir la qualité perdue des soins et des services au Centre d'expertise pour les blessés médullaires de l'est du Québec (CEBMEQ);
- 2- des mesures soient prises afin de pallier le manque de services en urologie, la baisse de budget consacré à la réadaptation axée sur l'intégration sociales (RAIS), le manque de ressources pour la prévention des plaies ainsi que la difficulté à obtenir des suivis à long terme;
- 3- les personnes blessées médullaires aient rapidement accès à des omnipraticiens à l'IRDQP;
- 4- la clientèle ayant une lésion à la moelle épinière puisse avoir un lit rapidement à l'IRDQP afin d'entamer dès que possible la phase de réadaptation;
- 5- l'on cesse d'envoyer à leur domicile des patients qui n'ont pas encore terminé leur réadaptation et qu'on garantisse une pleine et complète réadaptation comme convenu dans les divers protocoles;
- 6- l'on garantisse la qualité des services et la sécurité des personnes en réadaptation.

Dans une seconde lettre datée du 19 mars 2019, Moelle épinière et motricité Québec faisait également état d'une problématique spécifique à l'ouest du Québec. Cette fois, il dénonce le non-respect de la trajectoire des blessés médullaires dans le Centre d'expertise de l'ouest du Québec (CEBMOQ). En effet, une fois le diagnostic de blessure médullaire établi, les personnes devraient être transférées automatiquement à l'Hôpital du Sacré-Cœur (HSCM), car l'équipe médicale de cet établissement est formé spécifiquement pour stabiliser l'état des blessés médullaires, faire en sorte de minimiser les séquelles et ainsi maximiser le potentiel de récupération des acquis. Cette trajectoire de services, nous le rappelons à la ministre, avait été convenue par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Or, il semble que celle-ci ne soit pas toujours respectée, et cela constitue un manquement grave susceptible de causer d'irréparables préjudices aux personnes blessées médullaires.

Moelle épinière et motricité Québec demande donc au gouvernement :

- 1- de prendre les moyens nécessaires afin qu'en tous temps la trajectoire du CEBMOQ soit respectée de telle manière que tout nouveau blessé médullaire dans l'ouest du Québec reçoive des soins en traumatologie uniquement et exclusivement à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Eu égard à ce qui précède, mes questions à la ministre de la Santé et des Services sociaux sont les suivantes :

- La ministre compte-t-elle prendre les mesures nécessaires afin de rétablir la qualité des soins et l'offre de services pour les personnes blessées médullaires?
- Quelles sont les mesures concrètes que la ministre compte prendre afin de remédier aux problèmes récurrents que vivent les personnes blessées médullaires dans le CEBMEQ?
- La ministre fera-t-elle en sorte que la trajectoire du CEBMOQ, dès maintenant, soit systématiquement respectée?

75) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **5 juin 2019**

À la ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

Mon bureau de circonscription a été interpellé à plusieurs reprises durant les dernières semaines concernant un élargissement souhaité des dispositions encadrant l'aide médicale à mourir ainsi que les soins de fin de vie.

Le premier volet de l'élargissement souhaité de l'aide médicale à mourir concerne spécifiquement les situations où des patients subissent des incidents neurologiques les conduisant à un diagnostic de mort cérébrale clinique. Puisque ceux-ci ne peuvent plus consentir de façon éclairée selon leur gré et que, souvent, les familles assistent dans l'impuissance à leur maintien en vie, alors que la mort est imminente, un sentiment d'impuissance accable les proches du patient dans l'attente du décès naturel, une attente qui peut prendre quelques heures, mais parfois des jours, voire des semaines ou des mois. Cela crée des situations intenable où les proches doivent hypothéquer leur vie entière pendant cette période de chevet alors qu'ils ne peuvent pas commencer leur processus de deuil. Cela est sans compter les coûts induits pour le système de santé.

Le second volet concerne la notion du consentement préalable à l'obtention de l'aide médicale à mourir. Bien que celle-ci soulève des enjeux éthiques particuliers et qu'elle est encadrée en partie par le gouvernement fédéral, plusieurs Québécois semblent être prêts à ce que nous soulevions collectivement le débat sur ce point précis. Présentement, le Code criminel canadien ne permet pas à un individu de déterminer préalablement les conditions entourant sa fin de vie. Or, un nombre croissant de Québécois croient que la législation doit permettre une ouverture à cette réalité, en autant que celle-ci soit strictement encadrée.

Ainsi, est-ce que la ministre s'engage à :

- Me communiquer l'avancement des travaux de réflexions effectués (si tel est le cas) par les divers organes de l'appareil étatique sous sa responsabilité, concernant les deux aspects ci-haut mentionnés?
- Entamer des travaux de réflexion dans le but d'inclure ces situations dans une éventuelle mise à jour de la Loi concernant les soins de fin de vie, si cette démarche n'est pas déjà en cours?
- Considérer les situations particulières liées à la perte soudaine des capacités cognitives des individus, afin de permettre aux familles d'avoir la possibilité de décider de mettre fin à la vie d'un proche en situation de mort clinique cérébrale, tout en considérant les enjeux éthiques liés aux conflits d'intérêts que certaines familles pourraient avoir, en lien avec une succession, par exemple?
- Effectuer les représentations nécessaires auprès de son homologue fédéral pour que celui-ci examine la possibilité d'élargir le cadre réglementaire du Code criminel pour ouvrir la porte à l'autorisation du consentement préalable, de façon hautement balisée?

76) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **5 juin 2019**
Au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Mon bureau de circonscription a été interpellé à plusieurs reprises durant les dernières semaines concernant un élargissement souhaité des dispositions encadrant l'aide médicale à mourir ainsi que les soins de fin de vie.

Le premier volet de l'élargissement souhaité de l'aide médicale à mourir concerne spécifiquement les situations où des patients subissent des incidents neurologiques les conduisant à un diagnostic de mort cérébrale clinique. Puisque ceux-ci ne peuvent plus consentir de façon éclairée selon leur gré et que, souvent, les familles assistent dans l'impuissance à leur maintien en vie, alors que la mort est imminente, un sentiment d'impuissance accable les proches du patient dans l'attente du décès naturel, une attente qui peut prendre quelques heures, mais parfois des jours, voire des semaines ou des mois. Cela crée des situations intenable où les proches doivent hypothéquer leur vie entière pendant cette période de chevet alors qu'ils ne peuvent pas commencer leur processus de deuil. Cela est sans compter les coûts induits pour le système de santé.

Le second volet concerne la notion du consentement préalable à l'obtention de l'aide médicale à mourir. Bien que celle-ci soulève des enjeux éthiques particuliers et qu'elle est encadrée en partie par le gouvernement fédéral, plusieurs Québécois semblent être prêts à ce que nous soulevions collectivement le débat sur ce point précis. Présentement, le Code criminel canadien ne permet pas à un individu de déterminer préalablement les conditions entourant sa fin de vie. Or, un nombre croissant de Québécois croient que la législation doit permettre une ouverture à cette réalité, en autant que celle-ci soit strictement encadrée.

Ainsi, est-ce que le ministre s'engage à :

- Me communiquer l'avancement des travaux de réflexions effectués (si tel est le cas) par les divers organes de l'appareil étatique sous sa responsabilité, concernant les deux aspects ci-haut mentionnés?
- Entamer des travaux de réflexion dans le but d'inclure ces situations dans une éventuelle mise à jour de la Loi concernant les soins de fin de vie, si cette démarche n'est pas déjà en cours?

- Considérer les situations particulières liées à la perte soudaine des capacités cognitives des individus, afin de permettre aux familles d'avoir la possibilité de décider de mettre fin à la vie d'un proche en situation de mort clinique cérébrale, tout en considérant les enjeux éthiques liés aux conflits d'intérêts que certaines familles pourraient avoir, en lien avec une succession, par exemple?
- Effectuer les représentations nécessaires auprès de son homologue fédéral pour que celui-ci examine la possibilité d'élargir le cadre réglementaire du Code criminel pour ouvrir la porte à l'autorisation du consentement préalable, de façon hautement balisée?

77) M. Proulx (Jean-Talon) – **7 juin 2019**
 À la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

La Plage Jacques-Cartier dans le secteur de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge de la Capitale-Nationale est un site hautement apprécié par les citoyens et les familles de la Ville de Québec. Annuellement, c'est plus de 250 000 personnes qui y circulent et cet achalandage est en augmentation. Ce site donne accès au fleuve et à la nature, permettant ainsi aux citoyens de profiter de sentiers pédestres et de différentes installations. Depuis quelques années, on remarque que le fleuve érode les berges, ce qui détériore les infrastructures. Pour préserver la sécurité des citoyens, la Ville de Québec a été obligée de dévier certains sentiers et de réaménager temporairement certains secteurs. Pour que la Ville de Québec puisse apporter des rénovations permanentes, elle a besoin d'autorisations du ministère de l'Environnement, qui se font attendre.

Rappelons que la ministre avait pris l'engagement en juillet dernier, dans le cadre des dernières élections générales, d'accompagner la Ville de Québec dans un éventuel projet de revitalisation de la Plage Jacques-Cartier. Non seulement elle avait pris cet engagement, mais elle avait également promis des investissements de la part du gouvernement du Québec, disant que ce n'était pas à la Ville de porter seule cette charge.

Étant donné que la période estivale approche, quelles sont les démarches entreprises par la ministre responsable de la Capitale-Nationale avec le ministère de l'Environnement et qu'elles sont les échéanciers prévus pour régler ce dossier?

Quelles sont les actions entreprises par la ministre dans ce dossier auprès de la Ville pour l'accompagner dans ses démarches avec le ministère de l'Environnement?

À propos de l'investissement gouvernemental, quels seraient les sommes envisagées, le nombre d'années visées par l'investissement et le moment où le gouvernement prévoit faire cette annonce?

- 78) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **12 juin 2019**
Au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Le ministère de la Santé et Services sociaux s'est doté, pour la période 2017-2022, d'un plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA). Deux ans après la présentation de ce plan, les organismes consultés ne dénotent aucune amélioration sur le terrain. Les parents et les organismes déplorent encore le manque de ressources et de services spécialisés pour les enfants, notamment le délai excessivement long pour obtenir un diagnostic, les longues listes d'attente pour obtenir des services fondés sur les besoins réels de chaque personne plutôt que sur le diagnostic, l'insuffisance de personnel qualifié, le taux élevé de roulement du personnel, la surmédicalisation, les lacunes de l'aide à domicile et le manque de soutien aux proches. Quant aux adultes de 21 ans et plus vivant avec un TSA, il y a une véritable discontinuité de services. Citons, entre autres, le manque d'accès à des centres de jour proposant des activités stimulantes, à de l'hébergement adapté – notamment en situation de crises, à des opportunités d'emploi et à des options résidentielles.

Selon la Fédération québécoise de l'autisme, l'estimation de la prévalence de l'autisme au Québec en 2019 est de 1,4% de la population. De plus, selon l'INSPQ, la prévalence annuelle du TSA au Québec est en accroissement constant, en partie due à un meilleur dépistage et à l'élargissement des critères diagnostiques.

De nombreuses familles sont ou seront donc confrontées à cette insuffisance de services si des mesures ne sont pas rapidement mises en place par le gouvernement. La situation est critique et la douleur est palpable chez les parents qui sont souvent forcés de quitter leur emploi pour prendre soin de leurs enfants, mineurs ou majeurs, en raison des failles des services publics. De plus, nous ne pouvons pas passer sous silence l'actualité des dernières semaines qui a tristement démontré l'urgence d'agir pour répondre aux besoins criants des enfants ayant un TSA.

Comme vous le savez, il est essentiel pour les personnes vivant avec un TSA de maintenir une routine stable et une participation sociale active pour développer et conserver leurs acquis. Il est démontré que le manque de services peut entraîner chez eux une régression, des problèmes de santé physique et mentale pouvant mener au suicide ainsi que d'importantes difficultés d'intégration.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelles actions concrètes le ministre posera-t-il à court terme pour répondre aux besoins criants des enfants ayant un TSA et assurer leur pleine participation à la société?
- Quelles sont actuellement les démarches du gouvernement pour mettre en place des ressources spécialisées pour les personnes de 21 ans et plus ayant un TSA?
- À quel moment ces ressources spécialisées seront-elles accessibles à la population et, dans l'intervalle, que prévoit le gouvernement pour soutenir les parents qui se voient dans l'obligation de suspendre leur carrière et donc, de se priver de revenus, pour prendre soin de leurs enfants majeurs ayant un TSA ou leurs enfants mineurs suspendus de l'école sans date de retour?
- Dans le plan d'action, le gouvernement a identifié des objectifs prioritaires : le ministre peut-il nous dire précisément où en sont rendues les démarches pour la réalisation de chacun de ces objectifs?

79) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **12 juin 2019**
Au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

En 2018, la ministre responsable de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mandaté son ministère de mener une enquête afin de faire la lumière sur les liens entre la TÉLUQ et l'Institut MATCI. Le ministère avait en effet constaté des anomalies qui contreviendraient à trois lois, soit la Loi sur les contrats des organismes publics, la Loi sur l'aide financière aux études et celle sur les établissements d'enseignement au niveau universitaire.

Une autre enquête avait aussi été déclenchée, toujours en 2018, sur la gestion de cette université. Selon l'édition du 3 juin dernier du journal Le Soleil, cette enquête aurait pris fin suite à une entente à l'amiable entre l'ancien directeur général de la TÉLUQ et l'Université du Québec, le réseau public dont fait partie la TÉLUQ. Ce même article fait état « d'irrégularités mineures » à la TÉLUQ, en citant une source anonyme.

Ma question pour le ministre :

- Est-ce que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans une optique de transparence, va rendre public le résultat de ces enquêtes? Si oui, dans quels délais?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

- a) 11 juin 2019
Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation – *ministre de l'Économie et de l'Innovation.*
- b) 11 juin 2019
Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité – *ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.*

Projets de loi publics au nom des députés

- c) 1^{er} mai 2019
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – *députée de Mercier.*
- d) 11 juin 2019
Loi modifiant le Code civil afin que l'action visant à réparer un préjudice corporel résultant d'une agression à caractère sexuel, de la violence subie pendant l'enfance ou de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint soit imprescriptible la vie durant de l'auteur de l'acte – *députée de Sherbrooke.*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

- aa) Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services – *ministre de la Santé et des Services sociaux.*
- bb) Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel – *ministre de la Justice.*

cc) Motion inscrite par le leader du gouvernement :

QUE, conformément à l'article 178 du Règlement de l'Assemblée nationale, soit constituée une commission spéciale afin d'établir un portrait de l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec, y compris les conséquences sur le passage à la vie adulte et toute autre considération pouvant éclairer les membres de la commission;

QUE la dénomination de cette commission soit « Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs »;

QUE la commission soit composée de (13) membres ainsi répartis :

(7) députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant la présidence de la commission;

(4) députés de l'opposition officielle, incluant la vice-présidence de la commission;

(1) député du deuxième groupe d'opposition;

(1) député du troisième groupe d'opposition;

QUE chaque groupe parlementaire transmette au directeur général des affaires parlementaires la liste de ses membres de la commission, y compris le nom de la présidence et de la vice-présidence, dans les 7 jours suivant l'adoption de la présente motion;

QUE la commission permette à tout député indépendant de participer à ses travaux selon les modalités prévues à l'article 132 du Règlement de l'Assemblée nationale;

QUE le comité directeur de la commission soit constitué de la présidence, de la vice-présidence, d'un membre du deuxième groupe d'opposition, d'un membre du troisième groupe d'opposition et du secrétaire;

QUE la commission procède à des consultations particulières et qu'elle puisse tenir des auditions publiques et des séances de travail à compter de l'adoption de la présente motion;

QUE la commission puisse procéder à des consultations particulières en séance de travail ou à huis clos à la demande du témoin;

QUE la commission puisse recourir à l'utilisation de la vidéoconférence dans le cadre des auditions;

QUE la commission puisse organiser des formations de mise à niveau à l'intention de ses membres;

QUE la commission puisse se déplacer et se réunir à l'extérieur des édifices de l'Assemblée nationale;

QUE le comité directeur détermine les personnes et les organismes que la commission entendra;

QUE, le comité directeur de la commission puisse déterminer la durée totale de chaque audition ainsi que la durée de l'exposé et des échanges avec les membres de la commission;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changement des personnes et des organismes;

QUE la commission soit convoquée par son président conformément à l'article 148 du Règlement de l'Assemblée nationale, même s'il s'agit d'un mandat confié par l'Assemblée;

QUE la commission ne soit pas limitée à trois jours francs, après les consultations particulières, pour déterminer en séance de travail les observations, conclusions et recommandations, le cas échéant, qu'elle entend formuler dans son rapport;

QUE la commission dépose son rapport avant l'ajournement des travaux de l'automne 2020;

QUE les règles de procédure relatives aux commissions permanentes s'appliquent à la commission dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion;

QUE le Service des commissions assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement de cette commission;

QUE la commission dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat, notamment en matière de soutien à la recherche et de publicité.